



**Réseau d'Accueil
des Toblerones**

**Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants**

Préavis 04/2021
BUDGET 2022

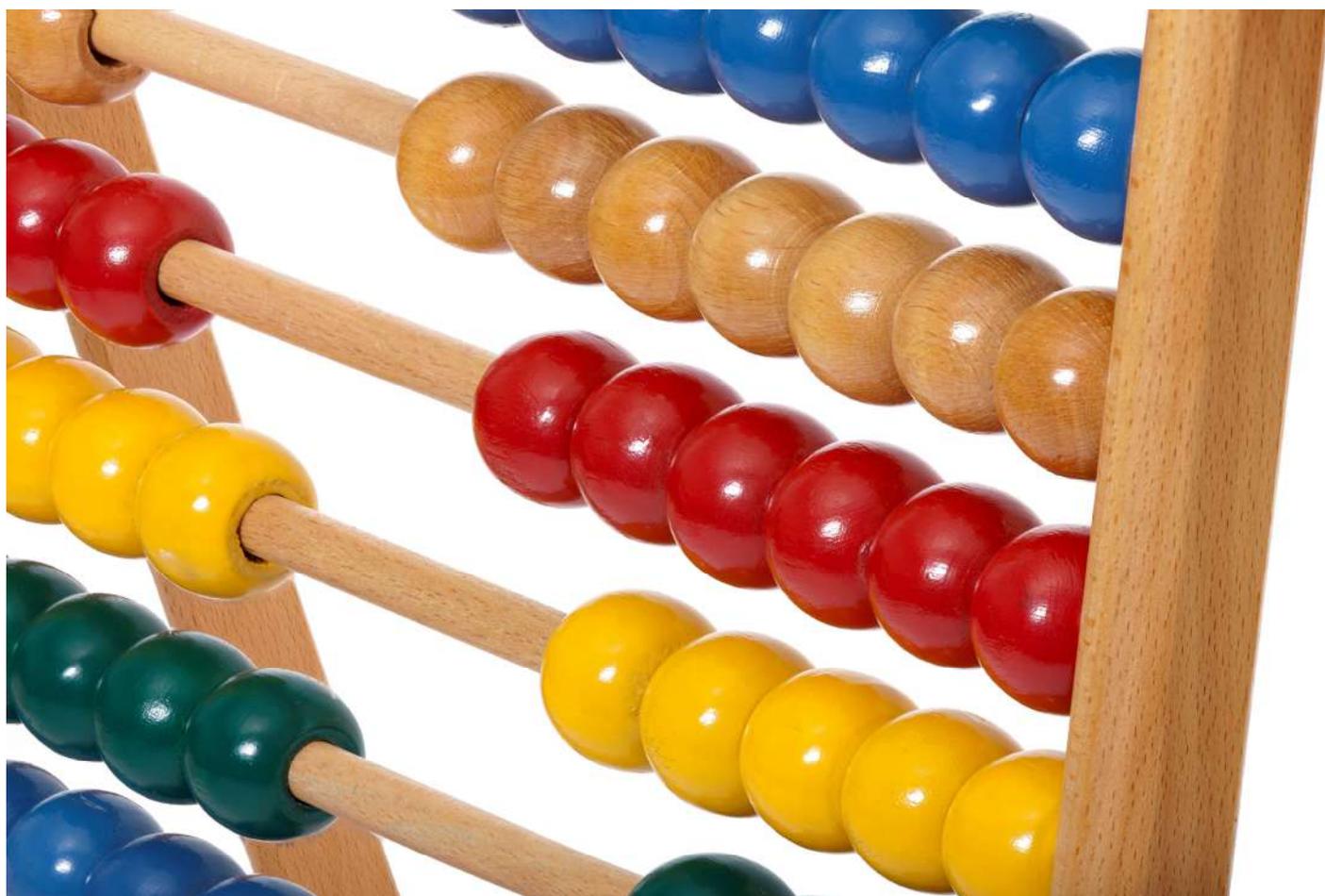


Table des matières

1.	LA BIBLIOGRAPHIE	3
2.	L'ORGANISATION	4
3.	SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS PERTINENTS	5
2.1	La situation financière à fin 2020.....	5
2.2	Le RAT aujourd'hui.....	5
2.3	Le Budget 2022.....	5
4.	LE PRÉAMBULE	6
5.	LA SITUATION FINANCIÈRE EST STABLE	8
5.1	Les chiffres clés pour 2020.....	8
5.2	Le bouclage financier 2020 et équilibrage financier.....	9
5.3	Le remboursement de CHF 175'000. — aux communes.....	9
5.4	La participation communale en 2020.....	9
5.5	Le Bilan 2020 consolidé.....	11
5.6	Le PP 2020 consolidé.....	12
6.	L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	13
7.	LE FINANCEMENT DE LA FAJE POUR 2022	14
8.	L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EMPLOI DES AMF	15
9.	L'ÉVOLUTION DES PLACES D'ACCUEIL	16
10.	LE BUDGET 2022	17
10.1	Note liminaire.....	17
10.2	Le budget de l'inter-réseaux (compte 1005).....	17
10.3	Le processus budgétaire.....	17
10.4	L'analyse des heures de fréquentation.....	18
10.5	La participation communale pour 2022 (charges de l'administration).....	18
10.6	Le prix des prestations d'accueil.....	19
10.6.1	L'Accueil Familial de Jour.....	20
10.6.2	L'accueil collectif préscolaire.....	20
10.6.3	L'accueil collectif parascolaire.....	21
10.7	Le fonds d'équilibrage des comptes pour 2022.....	21
10.8	Le résumé des charges prévisionnelles pour 2022.....	22
10.9	L'engagement d'une aide administrative à 50%.....	22
10.10	Les amortissements.....	22
10.11	L'informatique.....	22
11.	LE BUDGET 1000 – ADMINISTRATION	23
12.	LE BUDGET 1010 – AFJ	27
13.	LE RÉCAPITULATIF DES CHARGES 2022	33
14.	LES CONCLUSIONS	34
15.	LES ABBRÉVIATIONS	35

Préavis 04 / 2021

relatif au Budget du RAT 2022.

Contact :

Réseau d'Accueil des Toblerones
Route de Cité-Ouest 2
CH - 1196 Gland
info@reseautoblerones.ch

 +41 22 354 94 40
www.reseautoblerones.ch

1. LA BIBLIOGRAPHIE

La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte. (s.d.).

Récupéré sur: https://egalite.ch/wp-content/uploads/2019/02/creche_rentable_etude.pdf

ProFamiliaSuisse. (2019, avril). *Etudier un nouveau mode de financement des structures d'accueil basé sur les incitations et favoriser ainsi la socialisation des jeunes enfants.*

Récupéré sur:

https://www.profamilia.ch/images/Downloads/StudienundBefragungen/Studie_101_Seiten_nur_auf_Franzoesisch.pdf

Le préavis 04 / 2021 peut aussi être commandé en format papier
par courriel à l'adresse :

info@reseautoblerones.ch

2. L'ORGANISATION

Le Conseil intercommunal :

Mme Stiefel Anne	Présidente
Mme Landeiro Chantal	Vice-présidente
Mme Vanessa Wicht	Secrétaire

Le Comité de direction (ci-après CoDir):

Madame Zellweger Regula	Présidente Administration générale, finances Relations avec les communes Communication
Madame Vogel Evelyne	Vice – Présidente Accueil Familial de Jour
Madame Etoupe Céline	Structures d'accueil collectif Relation inter-réseaux
Monsieur Oldacre Jonathan	Informatique, plan de développement (structures d'accueil – entreprises – accueil d'urgence)
Madame Weber Jeannette	Gestion des ressources humaines

L'administration générale :

Monsieur Baiguini Marco	Secrétaire général
Monsieur Burdel Jonas	Responsable des finances et de l'administration

La commission de gestion et des finances :

Monsieur Mawjee Rasul	Premier membre
Madame Jaccard Monya	Membre
Monsieur Marzer Cédric	Membre
Monsieur Ray Nicolas	Membre
Madame Salamin Antonella	Membre

L'organe de révision :

Fiduciaire Heller SA
Cabinet d'expertise comptable à Nyon

3. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS PERTINENTS

2.1 La situation financière à fin 2020

- La situation financière à fin 2020 demeure saine et stable ;
- L'exercice 2020 clôture avec un résultat positif de CHF 435'281.50 ;
- Un montant de CHF 175'000.— a été remboursé aux communes proportionnellement aux heures consommées ;
- En 2020, la participation communale aux charges de l'accueil s'élève à 31.60% contre 31.64 en 2019.

2.2 Le RAT aujourd'hui

- Les répercussions économiques et sociales du RAT dans la région sont importantes.
- Dès le 1^{er} septembre 2021 de nouvelles directives pour AFJ visent à apporter une amélioration substantielle et durable des conditions d'encadrement et de travail des AMF ;
- Selon une projection, le nombre d'heures de garde (base contractuelle) du réseau augmentera de 3% en 2021 par rapport à 2020. Le nombre d'heures d'accueil dépassera les 2 millions ;

2.3 Le Budget 2022

- 88 nouvelles places d'accueil préscolaire collectif ouvriront en août 2022 ;
- Selon une projection, le nombre d'heures de garde augmenteront de 6% en 2022 ;
- 2'090'000 heures d'accueil sont projetées pour 2022 pour l'ensemble du réseau;
- Le taux de subventionnement FAJE pour l'accueil collectif pour 2022 augmente de 1% et passe de 30% à 31% ;
- La FAJE augmentera considérablement les subventions octroyées à l'AFJ (~CHF 300'000.—) ;
- Le RAT améliore les conditions d'emploi des AMF ;
- La participation des communes aux charges de l'administration reste inchangée à CHF 12.50 pour 2022 ;
- Les prix de référence pour les 3 types d'accueil ne subiront pas de modifications en 2022 ;
- Pour l'année 2022, le socle de solidarité sera alimenté par CHF 1.50 / habitant ;
- Le budget de l'administration du RAT prévoit un excédent de recettes de CHF 8'138.—;
- Le budget de l'AFJ prévoit un excédent de recettes de CHF 22'025.—
- La participation globale des communes aux charges de l'accueil passera à 33.23% en 2022.

Le processus budgétaire se base sur les éléments connus à ce jour et des hypothèses financières prévisionnelles pour les prochains 18 mois à venir.

4. LE PRÉAMBULE

Par sa proximité, son accessibilité, sa connaissance du terrain, le RAT est l'un des garants institutionnels de l'accueil de jour des enfants dans le périmètre du réseau. Il est désormais de notoriété publique que la mise en œuvre d'une politique favorisant l'accueil de jour des enfants entraîne des coûts élevés, essentiellement pour les communes. Cependant, des études confirment que les investissements consacrés aux structures d'accueil engendrent des bénéfices considérables.

« Notre société connaît d'importantes transformations, à la fois économiques mais aussi sociétales. Le taux d'activité des femmes atteint aujourd'hui 80%. Majoritairement, celles-ci travaillent à temps partiel - souvent à un taux relativement bas. En effet, les chiffres de l'Office fédéral de la statistique nous indiquent que plus du 50% des femmes ayant des enfants de moins de 12 ans travaillent soit à moins de 50% (environ 32%) soit pas du tout (env. 18%). Paradoxalement, on trouve autant de filles sur les bancs des Hautes écoles que de garçons! Le taux de divorce a explosé ces dernières décennies et prétérite principalement les femmes qui ont «quitté» le marché du travail. Les conséquences sont perceptibles en termes de salaire lorsqu'il s'agit de reprendre une activité professionnelle, mais aussi en termes de postes à responsabilités qui leur échappent dans la plupart des cas. Ceci a également un impact au moment de la retraite, puisque les femmes sont à nouveau prétéritées, principalement au niveau du 2e pilier.

Le retrait des mamans du marché du travail au moment des maternités et durant toute la période où les enfants sont en bas âge entraîne des conséquences durables sur la vie professionnelle : une progression ralentie de la carrière, des chances réduites d'occuper un poste à responsabilité, un risque accru de précarité, un salaire plus bas. Les conséquences négatives pour l'économie sont tout aussi importantes : moins de dépenses, moins d'impôts, moins de sécurité sociale, les investissements dans la formation des femmes ne sont pas valorisés comme ils pourraient l'être, les entreprises manquent de main-d'œuvre qualifiée (alors qu'il existe un large potentiel inexploité dans la main-d'œuvre féminine). Les

situations précaires sont plus fréquentes avec comme corolaire une augmentation des personnes dépendantes de l'aide sociale ou de prestations complémentaires AVS. » ¹

Pour revenir à la question des coûts, des études démontrent que les investissements consacrés aux structures d'accueil rapportent pour chaque CHF 1.— investi entre CHF 3.— à 5.— à la collectivité.

Fort de ce constat, ne conviendrait-il pas de raisonner en termes d'investissement et non en termes de dépenses s'agissant de l'accueil de jour des enfants ?

Mais quels sont donc les impacts voire effets collatéraux de l'investissement en termes économiques mais aussi sociaux ?

*Une étude mandatée par le bureau de l'égalité confirme les résultats d'une étude zurichoise et démontre que les investissements consacrés aux structures d'accueil de la petite enfance engendrent des bénéfices, c'est au contraire la pénurie de places d'accueil qui génèrent un manque à gagner considérable pour la collectivité, pouvoirs publics compris. En sériant les coûts et les bénéfices, il a été possible de calculer que la totalité des bénéfices dépassait largement les coûts puisque les crèches examinées en Suisse romande rapportent, **pour un franc investi, en moyenne trois francs à la collectivité et un franc aux pouvoirs publics au titre de recettes fiscales.** Les retombées pour la collectivité dépassent largement le cercle des personnes les plus concernées, les parents, les enfants et le personnel des crèches. Les contribuables, dans leur ensemble, ainsi que les entreprises en bénéficient aussi. Au-delà des impacts sociaux, les retombées financières les plus directes sont:*

- **la plus grande participation des femmes au marché du travail avec en conséquence l'acquisition de revenus supplémentaires pour la famille;**
- **une plus grande disponibilité et une meilleure qualification des employé-e-s, des cotisations sociales supplémentaires;**
- **des rentrées fiscales plus élevées ainsi qu'une diminution des dépenses sociales.**

Les résultats ne comprennent que les revenus et les impôts supplémentaires produits grâce à l'augmentation de l'activité professionnelle due à l'existence de structures d'accueil. De surcroît, ils ne prennent pas en compte certains éléments de nature moins directe apportant également des bénéfices à la collectivité. ²

¹ (ProFamiliaSuisse, 2019)

² (La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte, s.d.)

Coûts-Avantages (directs et indirects) d'un investissement dans l'accueil de jour des enfants : une synthèse schématisée³.

Coûts « Qui supporte les coûts ? »	Avantages directs (chiffrables) « Quels sont les avantages pour les contribuables ? » Quels sont les avantages pour les parents ? »	Avantages indirects
Subventions publiques : Communes ; Canton ; Confédération ; entreprise publique ;	Éléments fiscaux : impôts / revenus suppl. du personnel des crèches et des AMF ; impôts / revenus suppl. immédiat des parents (RSI) ; impôts / revenus futurs des parents (RSF) ; aides sociales épargnées ;	meilleure qualité de vie ; potentiel de croissance économique accru ; dépenses suppl. (sport, loisirs, etc.) diminution des dépenses d'intégration sociales des enfants de de santé publique ;
Participation privée : parents : entreprises privées : autres (dons)	Éléments de revenus : revenu suppl. immédiat des parents (RSI) ; AVS + 2 ^e pilier / revenus suppl. immédiat parents (RSI) ; LPP, revenu suppl. futur des parents (RSF) ; AVS + 2 ^e pilier / revenus suppl. futurs des parents (RSF).	meilleure intégration sociale ; moins d'isolement de familles immigrées, suisses et étrangères ; meilleure répartition des rôles au sein de la famille ; meilleure qualité de vie ; meilleure intégration et compétences sociales, sécurité et prévention des enfants ; meilleure formation professionnelle future des enfants. réservoir élargi de travailleur-euse-s qualifiées ; moins de rotation du personnel ;

Fort de ces constats et en conclusion, les répercussions économiques et sociales du RAT dans la région, au vu du volume d'affaires sous gestion et tenant compte de la formule CHF 1.— investi rapporte CHF 3.— à la collectivité, avoisinent les CHF 100 millions.

³ (La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte, s.d.)

5. LA SITUATION FINANCIÈRE EST STABLE

Vous trouverez ci-après, les chiffres consolidés du réseau, représentant la situation de l'ensemble des activités à fin 2020. Dans l'ensemble, la situation financière demeure saine et stable.

L'exercice 2020 clôture avec un résultat positif de CHF 435'281.50. Il y a toutefois lieu de noter le déficit des structures d'accueil préscolaires (CHF -197'099.—) à attribuer en partie au manque à gagner durant la période de fermeture Covid-19 du 17 mars au 11 mai 2020.

Nous devons nous attendre à des investissements estimés à CHF 3.5 millions durant les cinq prochaines années, s'agissant soit de nouvelles structures à créer ou de rénovations de structures existantes.

Le RAT compte actuellement 21 structures d'accueil.

5.1 Les chiffres clés pour 2020

Vous trouverez ci-après les chiffres clés consolidés représentant la situation globale du réseau après bouclement des comptes 2020 au mois de mai 2021.

En CHF	2017	2018	2019	2020
Total produits CHF	22'691'127	23'062'738	24'517'806	27'186'529
CHARGES CHF	21'850'827	22'520'356	24'060'334	26'751'248
Excédent recettes CHF	840'299	542'382	457'472	435'281
Heures	1'716'245	1'788'417	1'879'210	1'969'292
Coût moyen de l'heure, CHF	12.73	12.59	12.80	13.58*
Participation communale %	31.06% ¹	30.58% ¹	31.64% ¹	31.60%
EBIT margin % « structures »	3.73%	2.35%	1.87%	1.60%

* Effet Covid-19, manque à gagner premier semestre 2020 = CHF 471'048.—

¹ Chiffres corrigés.

5.2 Le bouclage financier 2020 et équilibrage financier

L'excédent de recettes enregistré s'élève à CHF 435'281.50. S'agissant de l'équilibrage des comptes, les excédents de recettes sont redistribués selon les indications du tableau suivant. Au demeurant, l'équilibrage des résultats des structures a occasionné un flux financier de 235'281.50 en faveur des structures d'accueil affiliées et un flux de CHF 200'000 attribué au fonds d'équilibrage des comptes du RAT.

Total excédent de recettes Administration RAT	8'311.20
Total excédent de CHARGES NUGA	-197'098.99
Total excédent de recettes AFJ	79'312.24
Total excédent de recettes UAPE	244'757.05
Provisions d'équilibrage	300'000.00
TOTAL excédent de recettes 2020	435'281.50
Remboursement aux communes	
Remboursement aux parents	
Attribué aux structures d'accueil (ou reste en structure d'accueil)	235'281.50
Attribué au fonds équilibrage des comptes	200'000.—
Total « équilibrage »	435'281.50

Tous les montants en CHF

5.3 Le remboursement de CHF 175'000.— aux communes.

Au-delà des considérations financières liées au bouclage des comptes 2020, un montant de CHF 175'000.— a été remboursé aux communes proportionnellement aux heures consommées. Ce montant émane du bouclage de l'exercice 2019.

5.4 La participation communale en 2020

Une répartition des charges entre les communes limitant la participation communale aux charges de l'accueil à 40% avait été mise en place par le Conseil intercommunal en 2014. Le mécanisme financier instaure une répartition des charges (CHARGES TOTALES de l'accueil après déduction de la subvention FAJE) entre les parents et les communes de **60% à charges des parents et 40% maximum à charges des communes**. En 2020, seule la commune de Marchissy a dépassé le seuil maximal de participation aux charges d'accueil: un montant de CHF 5'669.85 lui a été restitué.

Le tableau ci-après indique la participation des communes aux charges de l'accueil en 2020.

Arzier-Le Muids	28.35%	Longirod	34.50%
Begnins	32.59%	Marchissy	43.63%
Burtigny	24.75%	Prangins	31.46%
Coinsins	23.25%	St-Cergue	33.50%
Duillier	27.79%	St-George	38.11%
Genolier	24.73%	Trélex	25.38%
Givrins	35.46%	Vich	29.82%
Gland	33.00%		
Le Vaud	23.52%		

La participation communale globale s'élève à 31.60% en 2020 contre 31.64% en 2019.



Bilan comparé
RAT - Divisions 1000 à 1090
1.1.2020 - 31.12.2020

		2020	2019	Ecart	Ecart %
1	Actifs	8 366 064.20	5 746 723.36	2 619 340.84	45.58
10	Actifs circulants	8 365 890.57	5 740 505.86	2 625 384.71	45.7
100	Liquidités	6 404 026.91	4 587 098.20	1 816 928.71	39.6
1000	Caisse	2 534.95	2 150.40	384.55	17.9
1010	Avoirs en poste	3 083 999.04	2 340 051.83	743 947.21	31.8
1020	Avoir en banque	3 210 884.60	2 138 305.86	1 072 578.74	50.2
1030	Titres	106 608.32	106 590.11	18.21	
104	Comptes courants	-25 474.80	10 838.97	-36 313.77	-335.0
105	Comptes d'attente	715 348.58	1 042 129.18	-326 780.60	-31.4
1050	Actifs transitoires	715 348.58	1 042 129.18	-326 780.60	-31.4
106	Débiteurs	1 271 989.88	100 439.51	1 171 550.37	1 166.4
1060	Débiteurs	1 271 989.88	100 439.51	1 171 550.37	1 166.4
11	Actifs immobilisés	173.63	6 217.50	-6 043.87	-97.2
110	Immobilisations corporelles meubles	173.63	6 217.50	-6 043.87	-97.2
1100	Actifs immobilisers	173.63	6 217.50	-6 043.87	-97.2
2	Passifs	-8 366 064.20	-5 746 723.36	2 619 340.84	45.58
20	Dettes à court terme	-4 065 035.64	-2 098 400.89	1 966 634.75	93.7
200	Créanciers	-415 765.02	-512 711.16	-96 946.14	-18.9
201	Engagement envers des établissements	-593 732.19	-552 232.10	41 500.09	7.5
2010	Dettes financières à court terme envers des institutions de prévoyance	-593 732.19	-552 232.10	41 500.09	7.5
202	Passifs de régularisation (passifs transitoires) et provisions à court terme	-2 573 651.83	-499 027.63	2 074 624.20	415.7
203	Provisions	-481 886.60	-534 430.00	-52 543.40	-9.8
2030	Provisions	-481 886.60	-534 430.00	-52 543.40	-9.8
21	Fonds propres	-4 301 028.56	-3 648 322.47	652 706.09	17.9
204	Réserves	-2 492 747.54	-1 975 322.95	517 424.59	26.2
2040	Réserves libres	-2 492 747.54	-1 975 322.95	517 424.59	26.2
210	Capital social	-1 808 281.02	-1 672 999.52	135 281.50	8.1
2100	Capital	-1 808 281.02	-1 672 999.52	135 281.50	8.1
	Total bilan				

Compte pertes et profits année 2020

RAT Divisions 1000 à 1090

Numéro	Désignation	Comptes 2020	Comptes 2019	Ecart	Ecart en %
3	Charges	27 051 247.65	25 634 076.50	1 417 171.15	105.53%
310	Frais du personnel	20 591 250.85	19 890 846.80	700 404.05	103.52%
3111	Salaires autorités	60 189.10	57 091.25	3 097.85	105.43%
3112	Salaires administratifs	1 066 556.32	1 401 179.59	-334 623.27	76.12%
3113	Salaires autres	895 193.55	847 485.55	47 708.00	105.63%
3114	Salaires pédagogiques	10 189 928.05	9 384 887.31	805 040.74	108.58%
3115	Salaires accueillantes en milieu familial	4 701 458.50	4 642 065.10	59 393.40	101.28%
3121	Charges sociales pédagogiques	1 790 075.81	1 607 196.48	182 879.33	111.38%
3122	Charges sociales administratifs / Autres	419 629.59	404 548.98	15 080.61	103.73%
3124	Charges sociales accueillantes	700 972.25	635 900.00	65 072.25	110.23%
3131	Indemnités et remboursement de frais	709 948.68	845 086.99	-135 138.31	84.01%
3132	Frais de formation	57 299.00	65 405.55	-8 106.55	87.61%
320	Biens, services, marchandises, amortissemen	6 243 186.56	5 579 873.50	663 313.06	111.89%
3201	Alimentations	1 324 589.52	1 350 569.47	-25 979.95	98.08%
3202	Frais éducatifs	92 790.02	109 451.50	-16 661.48	84.78%
3203	Matériel, aménagement	166 895.85	142 318.85	24 577.00	117.27%
3204	Supervision et intervenants	1 760.13	4 112.30	-2 352.17	42.80%
3205	Frais d'animation	30 545.65	93 812.49	-63 266.84	32.56%
3206	Loyer	1 685 241.85	1 503 525.05	181 716.80	112.09%
3207	Frais de locaux	275 327.20	295 061.11	-19 733.91	93.31%
3208	Intendance	275 959.14	224 175.25	51 783.89	123.10%
3209	Hygiène et pharmacie	55 215.24	39 915.39	15 299.85	138.33%
3210	Frais d'entretien du mobilier et installation technique	10 099.68	16 259.47	-6 159.79	62.12%
3211	Frais de véhicules	1 737.50	775.00	962.50	224.19%
3212	Administration	461 789.21	294 516.67	167 272.54	156.80%
3213	Frais de bureau	311 882.03	266 624.05	45 257.98	116.97%
3214	Frais informatique KIBE	67 706.05	63 285.85	4 420.20	106.98%
3215	Frais informatique OFISA	102 909.05	86 154.80	16 754.25	119.45%
3216	Frais informatique divers	44 853.95	66 250.90	-21 396.95	67.70%
3217	Frais divers	759 279.45	424 769.44	334 510.01	178.75%
3218	Charges financières	7 155.22	7 095.91	59.31	100.84%
3219	Amortissements	6 249.82		6 249.82	
3220	Autres charges	561 200.00	591 200.00	-30 000.00	94.93%
330	Charges Inter-Réseaux	216 810.24	163 356.20	53 454.04	132.72%
3310	Avance RAT structures RAT enfants HR	48 179.05	41 740.80	6 438.25	115.42%
3320	Factures réseaux pour enfants du RAT	168 725.04	121 614.45	47 110.59	138.74%
3330	Sans réseau de domicile à charge du RAT	-93.85	.95	-94.80	
4	Revenus	-27 186 529.15	-25 921 631.96	-1 264 897.19	104.88%
41	Total des subsides	-11 909 726.22	-10 890 255.95	-1 019 470.27	109.36%
4110	Subsides	-4 329 194.98	-3 685 527.70	-643 667.28	117.46%
4111	Participations communales	-7 534 375.49	-7 180 580.45	-353 795.04	104.93%
4112	Contributions (avance) du RAT	-46 155.75	-24 147.80	-22 007.95	191.14%
42	Total des écolages	-12 047 265.90	-12 876 455.95	829 190.05	93.56%
4210	Ecolages	-12 047 265.90	-12 876 455.95	829 190.05	93.56%
43	Total des produits divers	-3 158 837.48	-2 099 645.79	-1 059 191.69	150.45%
4310	Produits divers	-2 445 446.77	-613 410.51	-1 832 036.26	398.66%
4320	Revenus extraordinaires	-713 390.71	-1 486 235.28	772 844.57	48.00%
44	Total des revenus Inter-Réseaux	-70 699.55	-55 274.27	-15 425.28	127.91%
4410	Revenus Inter-Réseaux	-70 699.55	-55 274.27	-15 425.28	127.91%
9	Clôture	135 281.50	287 555.46	-152 273.96	

6. L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

L'État de Vaud et la FAJE revalorisent l'Accueil Familial de Jour (AFJ).

En 2013 déjà le RAT avait interpellé la FAJE concernant les conditions d'encadrement des AMF, notamment s'agissant du taux d'activité des coordinatrices ; en effet, la convention de subventionnement ne tenait pas compte des oscillations des personnes pratiquant l'AFJ durant l'année, d'une part et d'autre part ignorait le nombre d'heures prestées par les accueillantes. Des soutiens progressifs au modèle de subventionnement avaient été apportés depuis.

C'est donc avec une grande satisfaction que nous avons appris qu'à partir du 1^{er} septembre 2021, l'État de Vaud mettra à disposition CHF 3 millions supplémentaires de subventionnement pour les accueillant-e-s en milieu familial (AMF) du canton. Le RAT salue la volonté politique visant à améliorer les conditions de travail des AMF.

Acteur fondamental du dispositif d'accueil de jour des enfants, aux côtés des structures d'accueil collectif, l'AFJ va donc pouvoir bénéficier, de conditions-cadres améliorées : les nouvelles directives édictées par l'Office de l'accueil de jour des enfants et le subventionnement renforcé octroyé par la FAJE visent, en effet, à revaloriser cette activité.

Les nouvelles directives qui entreront en vigueur cet automne mettent l'accent sur la dimension pédagogique du travail des coordinatrices et coordinateurs et induisent notamment un renforcement de l'encadrement des AMF :

- dès le 1^{er} septembre, une coordinatrice ou un coordinateur exerçant à 100 % aura la charge de superviser 50 AMF (ou lieu de 70 actuellement) ;
- à l'instar de l'accueil collectif, les directives prévoient dorénavant que les structures de coordination développent un projet pédagogique à l'intention des AMF afin de renforcer tant la qualité que la sécurité de l'accueil.

La FAJE de son côté va considérablement renforcer le subventionnement aux réseaux, s'agissant :

- ➔ du financement des coordinatrices,
- ➔ du forfait administratif,
- ➔ d'un financement complémentaire en fonction de la masse salariale, y compris les charges sociales selon le principe qui prévaut pour l'accueil collectif.

Le financement complémentaire est lié à la demande de mettre en place des mesures visant à améliorer les conditions de travail de façon consistante et durable des AMF.

Ces mesures constituent une première étape et feront l'objet d'une évaluation régulière. Il apparaît en effet essentiel que les familles vaudoises qui le souhaitent puissent continuer de bénéficier de ce type d'accueil en complément de l'accueil collectif.

7. LE FINANCEMENT DE LA FAJE POUR 2022

La FAJE a annoncé un dispositif complet d'amélioration du subventionnement des réseaux pour 2022.

C'est le signe d'un soutien renforcé aux réseaux, et donc aux communes qui les soutiennent avec la volonté de provoquer – après la crise sanitaire - une relance des investissements en matière de création de places.

La première série de mesures concerne l'Accueil Familial de Jour. Elle fait suite à la révision des directives y relatives et à la volonté de mettre en place des mesures visant à améliorer les conditions de travail des AMF de façon consistante et durable.

Le ratio coordinatrice/nombre d'accueillant-e-s, qui passera de 1 EPT/70 à 1 EPT/50, vise le renforcement de la supervision pédagogique dans ce type d'accueil ; au demeurant, ceci va donner lieu à un double aménagement de la part de la FAJE : d'une part, elle financera l'ajustement du taux de coordination en prenant en charge le salaire des coordinatrices proportionnellement au ratio précité. D'autre part, elle augmentera dans les mêmes proportions les forfaits administratifs.

Par ailleurs, une enquête sur le profil et les conditions de travail des accueillant-e-s a mis en lumière l'extrême diversité qui règne en la matière avec des facteurs de précarisation dans l'acquisition du revenu.

Il s'agit donc pour la FAJE de soutenir les réseaux en améliorant l'attractivité de cette activité passant par une reconnaissance et une valorisation accrues des accueillantes.

De meilleures conditions d'emploi, associées à un renfort pédagogique plus important, devraient produire leurs effets d'ici deux à trois ans.

C'est la raison pour laquelle la FAJE franchit une étape déterminante en décidant également de subventionner la masse salariale brute déterminante AVS des accueillant-e-s + les charges sociales patronales, dès le 1er janvier 2022. Celle-ci sera subventionnée à hauteur de 8%, en remplacement de la rétribution de 0.30 ct/heure facturée actuellement.

Ces mesures devraient apporter un complément de subventionnement à l'AFJ du RAT d'environ CHF 300'000.— (masse salariale totale en 2020 = CHF 5.4 millions).

Par la même occasion et pour l'accueil collectif pré- et parascolaire, le taux de subventionnement socle progressera de 1%, soit un taux de base passant de 30% à 31% de la masse salariale y compris les charges sociales (subventionnement complémentaire d'environ CHF 115'000.—).

Les autres catégories de soutien restent en vigueur, dont notamment :

- le soutien à la formation ;
- le soutien à la mise en place de la convention collective de travail ;
- l'aide exceptionnelle pour l'optimisation financière et administrative ;
- le soutien aux structures type jardins d'enfants (TOR).

Tenant compte de ce qui précède, le soutien total de la FAJE pour le RAT en 2022 oscillera autour des CHF 4.7 millions (sans éventuelles aides au démarrage).

8. L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EMPLOI DES AMF

Aujourd'hui, ce sont un peu plus de 100 accueillant-e-s, dont 98 % sont des femmes, qui exercent cette activité dans notre réseau. Contrairement à nombre d'idées préconçues, la plupart des AMF exercent leur activité à titre principal et ont suivi une formation d'introduction obligatoire à cette activité. Elles sont encadrées par des coordinatrices ou coordinateurs professionnel-le-s de l'enfance ; ces éléments reflètent bien la transformation progressive de ce travail en une activité principale. Face à cette évolution, ce type d'accueil souffre toutefois d'un déficit de reconnaissance et de conditions d'emploi nécessitant des adaptations.

S'agissant des conditions de travail des AMF, différents axes mettant en évidence la nécessité d'adaptations ont été identifiées, soit :

- un salaire fluctuant en fonction du nombre d'heures d'accueil par enfant, aucun salaire minimum garanti soulignent l'insécurité de cet emploi ;
- un salaire horaire très bas de CHF 5.85 par heure et par enfant (à ce montant s'ajoute 10.64% pour le paiement des vacances) ;
- la réduction de salaire en cas de « départ » d'enfants à la suite de maladie prolongée de l'AMF, voire à la suite de départs des enfants à l'école ou par suite de déménagement des parents.

Le CoDir, statuant sur cette affaire lors de sa séance stratégique fin juin 2021 avait élaboré quelques pistes d'amélioration

tenant compte du complément de subventionnement versé par la FAJE. Les éléments suivants ont été retenus lors des projections budgétaires pour 2022 :

- **Couverture d'insertion après absence maternité/maladie/accident prolongée**
En cas d'absence maternité, maladie, ou accident de l'AMF, supérieure à 3 mois ayant comme impact une diminution du salaire lors de la reprise des activités, le RAT garantit **un salaire perte de gain** par mois pendant deux mois (actuellement un demi-salaire perte de gain par mois pendant deux mois est assuré).
Le total du montant versé par mois, soit salaire plus compensation, ne saurait dépasser un salaire perte de gain (80% de la moyenne des 12 derniers salaires AVS) pendant les deux mois suivant la reprise du travail.
- **Compensation pour variation de salaire par suite de modification du nombre d'enfants accueillis⁴**
En cas de baisse importante du salaire durant l'année par suite de modification du nombre d'enfants accueillis, s'agissant de déménagement des parents et de la scolarisation des enfants, le RAT garantit (1 x par année) un salaire à hauteur de 60% pendant 2 mois sur la base de la moyenne des 12 derniers salaires AVS versés.
Le total du montant versé par mois et pendant deux mois consécutifs, soit salaire plus compensation, ne saurait dépasser le 60% de la moyenne des 12 derniers salaires AVS.

⁴ pour des raisons non imputables à l'AMF, par exemple déménagement des parents, scolarisation

Exemple :

- Durant les 12 derniers mois, Madame « X » accueillait 5 enfants et percevait un salaire AVS moyen de CHF 3'200.— ;
- A la fin du mois de juin, 2 enfants partent à l'école et 1 enfant déménage ;
- L'accueillante se retrouve avec seulement 2 enfants à garder, les enfants qui sont partis ne pouvant, pour moult raisons, pas être remplacés sans délai ;
- Cette situation occasionne temporairement une baisse importante du salaire, Madame « X » gagnerait encore CHF 1'000.— après le départ des 3 enfants ;
- Dans cet exemple, le RAT verserait une rétribution complémentaire jusqu'à hauteur de CHF 1'920.— (60% de la moyenne des 12 derniers salaires AVS) pendant 2 mois consécutifs.

➤ Adaptations salariales

- Augmentation du salaire horaire de 10 ct. / heure, soit CHF 5.95 par heure et par enfant.
- Versement d'une rémunération supplémentaire avec le salaire du mois de décembre de 15 ct./heure en guise de 13ème salaire.

L'impact financier des mesures précitées occasionne une augmentation de la masse salariale d'environ CHF 300'000.—.

A noter que le RAT avait, par le passé, déjà renforcé l'encadrement des AMF, le ratio 1/50 étant respecté assurant ainsi l'accompagnement pédagogique.

9. L'ÉVOLUTION DES PLACES D'ACCUEIL

Le taux d'occupation global s'est installé à 85% pour toutes les structures collectives préscolaires. Cela étant, un nombre important d'enfants est actuellement en attente d'une place pour les mois à venir. Le manque de places empêche le RAT de répondre à la demande.

Dans le contexte actuel, trois nouveaux projets sont à l'étude, soit une structure d'accueil préscolaire de 44 places à Gland « la Combaz » (nouveau quartier à proximité de la gare qui accueillera 800 habitants) et une structure d'accueil préscolaire de 44 places à Vich (Centres de vie enfantine La Ruche) qui ouvrirait les deux en août 2022. Le troisième projet, toujours préscolaire et baptisé «Trois petits cochons», ouvrira à Prangins probablement en 2023.

10. LE BUDGET 2022

10.1 Note liminaire

Le Conseil intercommunal est prié de statuer sur le budget qui est composé des comptes affectés de l'administration du RAT et de l'Accueil Familial de Jour, soit :

- **le compte 1000** pour l'administration qui assure la gestion générale du réseau. Les communes y contribuent indépendamment du total des charges à hauteur de CHF 12.50 par habitant/année.
- **le compte 1010** relatif à l'Accueil Familial de Jour. Il est financé, après déduction de la subvention de la FAJE, par les communes et les parents, proportionnellement aux prestations consommées ainsi que la capacité financière des parents.

Le Conseil intercommunal ne statue pas sur les charges et produits des structures d'accueil collectives pré- et parascolaires du RAT. En effet, lesdites unités d'accueil organisées en fondations, associations ou entités communales, produisent leurs propres budgets conformes sur le plan comptable unifié du RAT.

10.2 Le budget de l'inter-réseaux (compte 1005)

Il avait été convenu de ne pas établir de budget relatif aux accords inter-réseaux (compte 1005).

Le but de ces accords est d'assurer aux familles, **dans des circonstances particulières**, un accès aux prestations d'accueil hors du réseau d'accueil de domicile de l'enfant. Sont considérées, comme circonstances

particulières, entre autres, le lieu de scolarisation en dehors du périmètre géographique du réseau de domicile, le changement de domicile en cours de placement, les cas de garde alternée ou partagée pour des parents ayant domicile dans deux réseaux distincts.

Cette situation produit des charges à venir imprévisibles pour 2022, les familles ayant besoin d'accords inter-réseaux n'étant pas connus à ce jour. Cela étant dit, la participation communale des enfants du RAT placés dans un autre réseau conventionné est répercutée entièrement à la commune de domicile de l'enfant. S'agissant des charges prévisionnelles pour les communes, les montants portés au récapitulatif des charges pour 2022 ne tiendront compte que des enfants déjà présents actuellement.

10.3 Le processus budgétaire

Au moment de la rédaction de ce préavis – au-delà des impacts économiques et sociaux – certains éléments ayant un impact direct sur le budget 2022 ne sont pas encore confirmés. En effet, le taux de la fréquentation des enfants jusqu'à fin 2022, peut évoluer en tout temps. Au demeurant, la « qualité financière » des parents d'enfants inscrits dans les structures d'accueil impacte directement sur les participations communales. Plus les revenus des parents sont élevés, moindre sera la participation financière de la commune de résidence de l'enfant.

Le processus budgétaire se base sur des éléments connus à ce jour et des hypothèses financières prévisionnelles pour les prochains 18 mois à venir.

10.4 L'analyse des heures de fréquentation

En heures	AFJ	Collectif préscolaire	Collectif parascolaire	Total des heures	Variation année précédente
BUDGET 2022	650'000	805'000	635'000	2'090'000 ¹	1.061
estimation 2021	650'000 ²	746'000	629'000 ³	2'025'000	1.028
Budget 2021	680'000	704'000	584'000	1'968'000	
2020 ⁴ final	678'206	703'911	587'175	1'969'292	1.048
2019 final	684'297	691'522	503'391	1'879'210	1.051
2018 final	677'246	664'066	447'105	1'788'417	1.042
2017 final	622'157	656'135	437'953	1'716'245	

¹ le total heures 2022 préscolaire tient compte de l'ouverture de 88 places dès août 2022.

² le nombre d'AMF a diminué durant l'année 2021 : 100 au lieu de 108 AMF.

³ Nouvelles places d'accueil à l'UAPE La Paix (CVE La Ruche à Gland).

⁴ Année covid-19 : fermeture des structures d'accueil du 17 mars au 11 mai 2020, base contractuelle.

10.5 La participation communale pour 2022 (charges de l'administration)

Conformément à l'information transmise au Conseil intercommunal le 15 mai 2020, la participation des communes aux charges de l'administration du RAT est limitée à CHF 12.50/habitant/année pour la période 2021 à 2026, indépendamment du total des charges.

Récapitulatif des charges, s'agissant de la participation à l'administration du réseau :

Année	Nombre d'habitants	Charges prévisionnelles	Charges réelles	Charges par habitant / CHF
2022	35'942	449'278.—		12.50
2021	35'519	443'990.—	443'990.—	12.50
2020	35'080	575'000.—	575'002.—	16.39

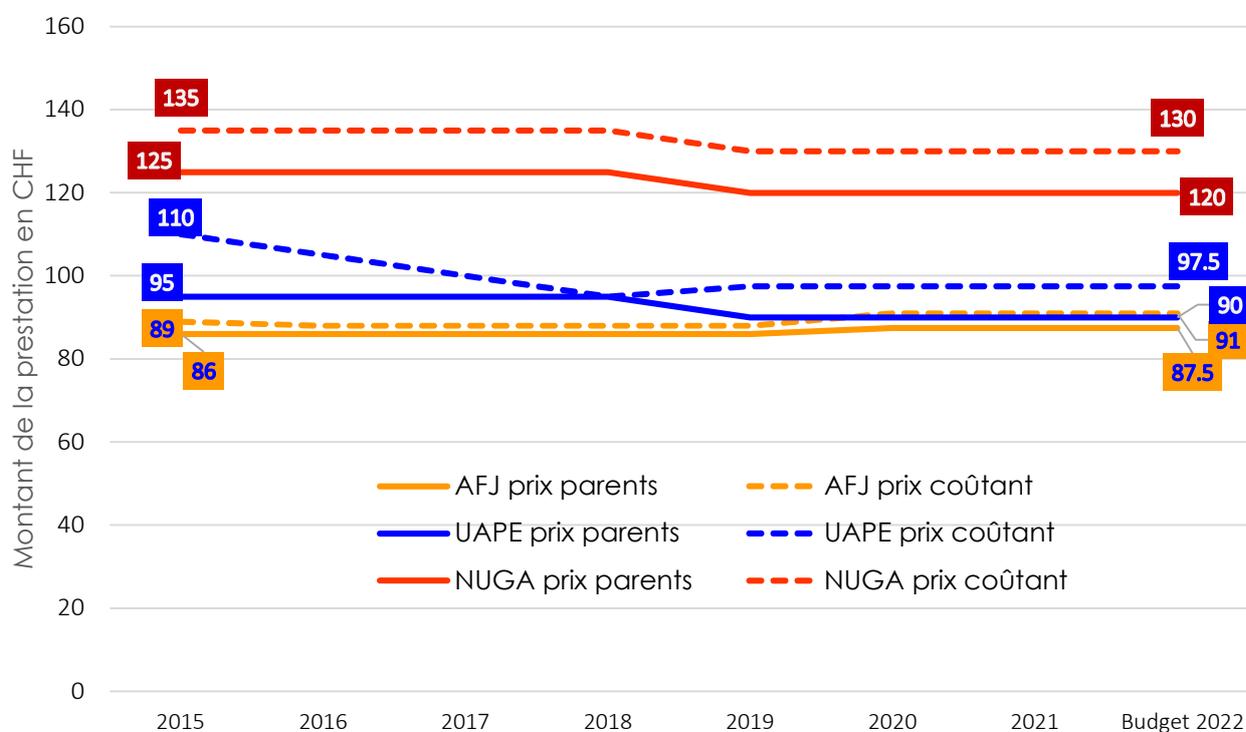
Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des participations aux charges de l'administration du RAT pour l'année 2022.

Communes du périmètre RAT	2022	Communes du périmètre RAT	2022
Arzier-Le Muids	36'400.—	Le Vaud	17'075.—
Begnins	24'100.—	Longirod	6'175.—
Burtigny	5050.—	Marchissy	6'013.—
Coinsins	6363.—	Prangins	51'263.—
Duillier	14'100.—	St-Cergue	33'425.—
Genolier	24'950.—	St-George	13'425.—
Givrins	12'888.—	Trélex	18'063.—
Gland	165'538.—	Vich	14'450.—

Les montants pour 2022 sont basés sur 35'942 habitants du réseau au 31.12.2020.

10.6 Le prix des prestations d'accueil

Le graphique ci-après illustre l'évolution du prix des prestations d'accueil du RAT depuis 2015:



10.6.1 L'Accueil Familial de Jour

Le prix de référence pour l'AFJ ne subira pas de modifications en 2022.

Prix en CHF	2022	2021	2020	2019
Prix parents	87.50	87.50	87.50	86.—
Prix commune	91.—	91.—	91.—	88.—
Delta à charge des communes	3.50	3.50	3.50	2.—
Total heures	650'000 budget	650'000 prévision	678'206	684'297
Contribution communale	30.99% prévision	31.49% prévision	30.83%	30.63%

10.6.2 L'accueil collectif préscolaire

Le prix de référence pour l'accueil préscolaire collectif ne subira pas de modifications en 2022. Le CoDir suivra avec attention le prix de référence s'agissant :

- des résultats du préscolaire : en effet, un excédent de charges de CHF 197'098.— avait été enregistré durant l'année 2020 ;
- de l'impact de la création de places préscolaires en 2022 : les nouvelles structures d'accueil atteignent un taux d'occupation stable de 85% (seuil de rentabilité) dès la 3^{ème} année d'activité, engendrant temporairement des déficits opérationnels.

Prix en CHF	2022	2021	2020	2019
Prix parents	120.—	120.—	120.—	120.—
Prix commune	130.—	130.—	130.—	130.—
Delta à charge des communes	10.—	10.—	10.—	10.—
Total heures	805'000	746'000	703'911	691'552
Contribution communale	35.77% prévision	36.27% prévision	30.74%	36.30%

10.6.3 L'accueil collectif parascolaire

Le prix de référence pour l'accueil parascolaire collectif ne subira pas de modifications en 2022.

Prix en CHF	2022	2021	2020	2019
Prix parents	90.—	90.—	90.—	90.—
Prix commune	97.50	97.50	97.50	97.50
Delta à charge des communes	7.50	7.50	7.50	7.50
Total heures	635'000	629'000	587'175	503'391
Contribution communale	28.58% prévision	31.05% prévision	31.60%	33.95%

- La participation globale des communes aux charges de l'accueil passera à 33.23% en 2022 (prévision 2021 = 33.27% et définitif 2020 = 30.60%)

10.7 Le fonds d'équilibrage des comptes pour 2022

Les Communes participent aux charges d'accueil de leurs propres enfants, proportionnellement aux heures consommées et en fonction de la capacité financière des parents. Tel qu'évoqué précédemment, la répartition des charges (charges totales de l'accueil après déduction de la subvention FAJE) entre les parents et les communes est de **60% à charge des parents et 40% maximum à charge des communes.**

Afin de compenser d'éventuels excédents de participation communale d'une commune aux charges d'accueil au-delà de 40%, le RAT peut actionner socle de solidarité (préavis 06/2014).

➔ **Pour l'année 2022, ledit socle de solidarité sera alimenté par CHF 1.50 / habitant.**

En effet, l'évolution des revenus des parents observée en cette première partie d'année est généralement à la baisse. Cette évolution ayant un impact direct sur la participation communale aux charges d'accueil pourrait occasionner un dépassement de la limite participative pour l'une ou l'autre des communes du réseau.

Les montants seront portés au budget de façon prévisionnelle. Ils ne seront perçus que si, après bouclage des comptes 2021, des dépassements sont constatés.

A noter que la prise en compte de la capacité financière des parents est ancrée dans la LAJE à l'art. 29 précisant que « chaque réseau fixe sa propre politique tarifaire en fonction du revenu des personnes ayant l'obligation d'entretien directe ou indirecte de l'enfant accueilli ».

10.8 Le résumé des charges prévisionnelles pour 2022

CHF x 1000	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
Charges totales	22'425	25'695	25'715	27'771
Subvention FAJE	3'307	3'9206	3'750	4'732
Administration RAT	475	575	444	449
Socle de solidarité	0	0	0	54
Revenus autres	195	406	200	294
Charges nettes accueil	18'477	20'788	21'321	22'242
Contributions communes	6'153	7'325	7'093	7'391
Participation des communes	33.34%	35.23%	33.27%	33.23%

10.9 L'engagement d'une aide administrative à 50%

La FAJE avait souhaité venir en aide aux réseaux dans l'optimisation de la gestion et de l'administration du RAT en mettant à disposition une mesure financière incitative à hauteur de CHF 50'000.— maximale pour l'année 2021 (préavis 01/2021 art. 8.5). Une partie de cette aide, destinée notamment à l'augmentation du personnel affecté aux tâches administratives ou de gestion, a été engagée dans le cadre du contrôle des revenus parentaux en engageant un CDD 50% pour la période d'avril à octobre de cette année. Dans la perspective de stabiliser la gestion du contrôle des revenus effectués par l'administration du RAT à l'avenir, une aide administrative (comptable/fiscaliste 50%) a été portée au budget 2022.

En effet, ce sont quelque 3'350 contrôles de revenus annuels effectués chaque année.

10.10 Les amortissements

Néant.

10.11 L'informatique

Le budget informatique reste stable par rapport à 2021 et n'appelle pas de remarques complémentaires. Les axes de travail définis sont :

- amélioration du PORTAIL du RAT pour les inscriptions en ligne ;
- amélioration du progiciel s'agissant du contrôle des revenus des parents ;
- implémentation d'un GED (gestion électronique des documents) ;
- implémentation de la gestion des présences par tablette dans les structures d'accueil.

Numéro Désignation
¹ par rapport au budget 2021

		Budget 2022	Budget 2021	variation en % ¹	Effectif 2020	Commentaires
Compte de résultat		-8 138.00	-61 500.00			L'exercice 2022 prévoit un léger excédent de recettes ;
3	Charges	741 340.00	717 690.00	3.30	570 089.57	2020 = année Covid-19 (certains projets ne se sont par matérialisés) ;
310	Frais du personnel	475 690.00	428 070.00	11.12	359 607.63	2020 = année Covid-19;
3111	Salaires autorités	32 500.00	40 000.00	-18.75	30 794.70	
311110	Vacations CODIR	25 000.00	30 000.00	-16.67	24 395.00	
311120	Remb. Km au Codir					
311130	Jetons de présence CI	7 500.00	10 000.00	-25.00	6 399.70	Budget ordinaire en 2022 basé sur 2 séances sans assermentation;
3112	Salaires administratifs	355 000.00	304 100.00	16.74	258 385.95	
311210	Salaires direction administrative					
311220	Salaires administration	355 000.00	304 100.00	16.74	250 385.95	Augmentation de 0,5 EPT pour le contrôle des revenus et adaptation salaires en fin d'année selon échelle cantonale des salaires ;
311250	Gratifications administration				8 000.00	
3122	Charges sociales administratifs / Autres	79 690.00	71 070.00	12.13	64 771.40	
312210	AVS/AC/APG/AC/PC	24 500.00	19 600.00	25.00	19 196.30	
312220	Prévoyance professionnel admin.	40 400.00	39 000.00	3.59	33 785.30	
312230	AA/ANP/AC admin.	3 400.00	3 000.00	13.33	2 747.40	
312240	Assurances IMJ admin.	2 100.00	1 200.00	75.00	1 000.40	
312250	Cot. alloc familiales admin.	9 100.00	8 100.00	12.35	7 878.50	
312260	Frais administratifs AVS admin	190.00	170.00	11.76	163.50	
3131	Indemnités et remboursement de frais	5 000.00	7 500.00	-33.33	3 385.58	
313130	Frais pour usage de véhicule privé et TP	3 000.00	4 500.00	-33.33	1 694.70	Cette augmentation est en relation avec la masse salariale, augmentation des primes assurances;
313160	Frais de représentation	2 000.00	3 000.00	-33.33	1 690.88	
3132	Frais de formation	3 500.00	5 400.00	-35.19	2 270.00	
313210	Formation personnel administratif	3 500.00	5 400.00	-35.19	2 270.00	
320	Biens, services, marchandises, amortissements	265 650.00	289 620.00	-8.28	210 575.79	
3203	Matériel, aménagement	1 000.00	1 000.00			
320320	Aménagement divers (matériel etc..)	1 000.00	1 000.00			

Numéro	Désignation	Budget 2022	Budget 2021	variation en % ¹	Effectif 2020	Commentaires
3205	Frais d'animation	1 500.00	1 500.00		261.60	
320520	Manifestations	500.00	500.00			
320530	Repas de fin d'année	1 000.00	1 000.00		261.60	
3206	Loyer	26 950.00	27 120.00		26 736.63	
320610	Loyer et charges	25 000.00	24 840.00		25 119.63	
320620	Loyer places de parc	1 950.00	2 280.00	-14.47	1 617.00	
3207	Frais de locaux	600.00	600.00		401.80	
320710	Electricité	500.00	500.00		313.90	
320730	Déchets	100.00	100.00		87.90	
3208	Intendance	200.00	200.00		210.00	
320820	Achat de produits d'entretien	200.00	200.00		210.00	
3209	Hygiène et pharmacie	1 000.00			605.10	Nouveaux frais liés à la Covid-19;
320910	Pharmacie / hygiène	1 000.00			605.10	
3210	Frais d'entretien du mobilier et installation technique	1 500.00	1 500.00		934.60	
321010	Frais d'entretien des machines bureau	1 500.00	1 500.00		934.60	
3212	Administration	12 600.00	15 600.00	-19.23	44 954.77	
321210	Honoraires fiduciaires et divers	6 000.00	6 000.00		40 160.15	
321220	Frais d'annonce pour recherche personnel	1 500.00	1 500.00		1 139.45	
321225	Assurances RC entreprise	1 050.00	1 050.00		1 206.75	
321230	Assurance protection juridique	1 050.00	1 050.00		1 038.90	
321255	Annonces FAO	500.00	500.00		333.90	
321260	InfoRAT, flyers et frais imprimés préavis	2 000.00	5 000.00	-60.00	889.62	Diminution du budget en lien avec les dépenses réelles;
321265	Cadeaux, bouquets de fleurs	500.00	500.00		186.00	
3213	Frais de bureau	14 500.00	15 500.00	-6.45	10 597.25	
321310	Matériel de bureau	2 500.00	2 500.00		1 203.75	
321315	Téléphone	2 000.00	2 000.00		2 145.15	
321320	Frais de port	2 000.00	2 000.00		1 350.50	
321325	Imprimés (photocopieur)	1 500.00	1 500.00			
321345	Cotisations diverses	6 500.00	7 500.00	-13.33	5 897.85	Diminution du budget en lien avec les dépenses réelles;
3214	Frais informatique KIBE	122 200.00	116 200.00	5.16	52 706.05	
321410	Kibe - support	20 000.00	20 000.00		697.35	
321420	Kibe - maintenance	10 300.00	10 300.00		2 258.15	

		Budget 2022	Budget 2021	variation en %¹	Effectif 2020	Commentaires
Numéro	Désignation					
321430	Kibe - licences	35 900.00	21 600.00	66.20	17 445.25	Nouvelles licences pour les nouvelles places d'accueil augmentation de 88 places dès août 2022;
321440	Kibe - extensions, modifications	45 000.00	54 000.00	-16.67	23 000.00	Projets informatique (selon art. 10.11 du préavis);
321450	Kibe - hosting	11 000.00	10 300.00	6.80	9 305.30	
3215	Frais informatique OFISA	68 400.00	74 100.00	-7.69	72 357.30	
321510	Ofisa - support	23 800.00	23 800.00		25 185.05	
321520	Ofisa - maintenance	14 300.00	20 000.00	-28.50	24 349.60	Diminution due à l'arrêt du Cloud bureautique;
321530	Ofisa - licences	2 700.00	2 700.00		597.75	
321540	Ofisa - extensions, modifications	10 800.00	10 800.00		10 608.85	
321550	Ofisa - hébergement	16 800.00	16 800.00		10 552.50	
321560	Oficloud				1 063.55	
3216	Frais informatique divers	15 000.00	33 100.00	-54.68	698.03	
321610	Frais informatique divers	6 000.00	16 200.00	-62.96	233.75	licences, centrale téléphonique, tablettes;
321620	Informatique - Site Web	5 000.00	10 800.00	-53.70	464.28	
321630	Parc informatique	4 000.00	6 100.00	-34.43		Renouvellement postes informatiques;
3217	Frais divers				6.23	
321710	Autres frais à préciser				6.23	
3218	Charges financières	200.00	200.00		106.43	
321820	Frais de poste, banque	200.00	200.00		106.43	
3219	Amortissements		3 000.00	-100.00		
321930	Amortissement divers		3 000.00	-100.00		
330	Charges Inter-Réseaux				-93.85	
3330	Sans réseau de domicile à charge du RAT				-93.85	
333010	IR - sans réseau de domicile à charge du RAT				-93.85	
4	Revenus	-749 478.00	-779 190.00	3.81	-578 400.77	
41	Total des subsides	-449 278.00	-493 990.00	9.05	-575 002.00	
4110	Subsides		-50 000.00	100.00		
411050	Subventions FAJE autres (TOR, formation, CCT, fonds d'impulsions €		-50 000.00	100.00		Pas de subvention extraordinaire en 2022;
4111	Participations communales	-449 278.00	-443 990.00	1.19	-575 002.00	Ajustement des participations de CHF 12.50 au nombre d'habitants par commune au 31.12.2020 ;

Número	Désignation	Budget 2022	Budget 2021	variation en % ¹	Effectif 2020	Commentaires
411101	Commune d'Arzier-le-Muids	-36 400.00	-35 013.00	3.96	-45 345.00	
411102	Commune de Begnins	-24 100.00	-24 138.00		-31 261.00	
411103	Commune de Burtigny	-5 050.00	-4 875.00	3.59	-6 314.00	
411104	Commune de Coinsins	-6 363.00	-6 175.00	3.04	-7 998.00	
411105	Commune de Duillier	-14 100.00	-13 625.00	3.49	-17 646.00	
411106	Commune de Genolier	-24 950.00	-25 000.00		-32 378.00	
411107	Commune de Givrins	-12 888.00	-12 900.00		-16 707.00	
411108	Commune de Gland	-165 538.00	-164 925.00		-213 585.00	
411109	Commune de Le Vaud	-17 075.00	-17 025.00		-22 049.00	
411110	Commune de Longirod	-6 175.00	-6 025.00	2.49	-7 803.00	
411111	Commune de Marchissy	-6 013.00	-5 900.00	1.92	-7 641.00	
411112	Commune de Prangins	-51 263.00	-51 100.00		-66 179.00	
411113	Commune de Saint-Cergue	-33 425.00	-32 538.00	2.73	-42 139.00	
411114	Commune de Saint-George	-13 425.00	-13 288.00	1.03	-17 209.00	
411115	Commune de Trélex	-18 063.00	-17 925.00		-23 215.00	
411116	Commune de Vich	-14 450.00	-13 538.00	6.74	-17 533.00	
42	Total des écolages					
4210	Ecolages					
421040	Divers					
43	Total des produits divers	-300 200.00	-285 200.00	5.26	-3 398.77	
4310	Produits divers	-200.00	-200.00		-1 251.42	
431040	Intérêts créanciers	-200.00	-200.00		-265.32	
431086	Aides Cantonales				-1.00	
431090	remboursements divers				-985.10	
4320	Revenus extraordinaires	-300 000.00	-285 000.00	5.26	-2 147.35	
432010	Revenus extraordinaires				-2 147.35	
432020	Honoraires de tiers (structures)	-300 000.00	-285 000.00	5.26		Participation des structures de 0,15 cts par heure d'accueil;
9	Clôture				8 311.20	
99	Compte de passage et journaux secondaires				8 311.20	
999000	Clôture				8 311.20	

Numéro	Désignation	Budget 2022	Budget 2021	variation en % ¹	Effectif 2020	Commentaires
Compte de résultat						
		-22 025.00	-11 300.00			
3	Charges	6 990 775.00	6 945 000.00		6 806 690.21	2020 = année Covid-19;
310	Frais du personnel	6 696 560.00	6 611 915.00	1.28	6 542 921.61	
3111	Salaires autorités	15 000.00	15 000.00		25 594.40	
311110	Vacations CODIR	15 000.00	15 000.00		24 395.00	
311120	Remb. Km au Codir				1 289.40	
311130	Jetons de présence CI				-90.00	
3112	Salaires administratifs	173 000.00	166 000.00	4.22	155 501.25	
311210	Salaires direction administrative					
311220	Salaires administration	173 000.00	166 000.00	4.22	147 112.45	Ajustement salarial annuel (échelon) selon grille cantonale;
311230	HS administration				4 888.80	
311250	Gratifications administration				3 500.00	
3113	Salaires autres	8 000.00	8 000.00		7 388.10	
311310	Salaires intendance	8 000.00	8 000.00		7 388.10	
3114	Salaires pédagogiques	226 000.00	221 000.00	2.26	202 289.40	
311415	Salaires pédagogiques tertiaire	226 000.00	221 000.00	2.26	192 027.75	Ajustement salarial annuel (échelon) selon grille cantonale;
311440	HS pédagogiques				5 661.65	
311450	Gratifications, bonus pédagogiques				4 600.00	
3115	Salaires accueillantes en milieu familial	4 611 000.00	4 610 500.00	.01	4 701 458.50	
311510	Salaires accueillantes en milieu familial	4 117 500.00	4 160 000.00	-1.02	3 888 233.20	Ajustement des salaires des accueillantes au nombre d'heures 2022 et amélioration des conditions selon l'art. 8 du préavis;
311520	Droit aux vacances légales	427 500.00	442 000.00	-3.28	420 431.70	
311530	Dépannages payés aux accueillantes				226 687.90	
311540	Heures rempl. payées aux accueillantes				103 948.90	
311550	Gratifications, bonus accueillantes	11 000.00	8 500.00	29.41	54 250.00	
311560	Heures payées à 50-150%				7 906.80	
311570	Maladie LJM à la reprise AMF	30 000.00				Couverture d'insertion après absence maladie selon préavis art.8;
311580	Compensation variation salaire AMF	25 000.00				Compensation pour variation de salaire selon préavis art. 8;

Numéro	Désignation	Budget 2022	Budget 2021	variation en % ¹	Effectif 2020	Commentaires
3121	Charges sociales pédagogiques	53 450.00	52 205.00	2.38	44 142.55	
312110	AVS/AI/APG/AC/PC	14 500.00	14 250.00	1.75	12 359.30	
312120	Prévoyance professionnelle (LPP)	29 500.00	28 800.00	2.43	23 658.60	
312130	Assurances accidents (AA/AANP/AC)	2 400.00	2 260.00	6.19	2 007.35	
312140	Assurances IMJ	900.00	870.00	3.45	869.90	
312150	Coûts allocations familiales	6 000.00	5 900.00	1.69	5 140.65	
312160	Frais administratifs AVS	150.00	125.00	20.00	106.75	
3122	Charges sociales administratifs / Autres	40 100.00	42 150.00	-4.86	38 885.25	
312210	AVS/AC/APG/AC/PC	12 500.00	11 200.00	11.61	10 800.25	
312220	Prévoyance professionnelle admin.	20 200.00	23 800.00	-15.13	21 268.90	
312230	AA/AANP/AC admin.	1 800.00	1 750.00	2.86	1 649.25	
312240	Assurances IMJ admin.	700.00	650.00	7.69	611.20	
312250	Cot. alloc familiales admin.	4 800.00	4 650.00	3.23	4 462.80	
312260	Frais administratifs AVS admin	100.00	100.00		92.85	
3124	Charges sociales accueillantes	727 550.00	654 600.00	11.14	700 972.25	
312410	AVS/AI/APG/AC/PC accueillantes	294 500.00	294 000.00	.17	291 727.00	
312420	Prévoyance professionnelle accueillantes	210 000.00	160 000.00	31.25	208 938.00	
312430	AA/AANP accueillantes	47 000.00	38 400.00	22.40	38 235.75	
312440	Assurances IMJ accueillantes	51 500.00	38 150.00	34.99	38 054.80	
312450	Cot. alloc familiales accueillantes	122 000.00	121 500.00	.41	121 495.35	
312460	Frais administratifs AVS accueillantes	2 550.00	2 550.00		2 521.35	
3131	Indemnités et remboursement de frais	820 460.00	820 460.00		659 110.71	
313110	Remboursement repas aux accueillantes	740 000.00	740 000.00		605 854.45	
313120	Remboursement de frais divers aux employés	75 000.00	75 000.00		50 915.25	
313130	Frais pour usage de véhicule privé et TP	3 500.00	3 500.00		1 717.51	
313140	Indemnité remb. aux apprentis	960.00	960.00			
313160	Frais de représentation	1 000.00	1 000.00		623.50	
3132	Frais de formation	22 000.00	22 000.00		7 579.20	
313210	Formation personnel administratif	2 000.00	2 000.00		2 140.00	
313220	Formation personnel pédagogique				1 133.20	
313230	Formation des accueillantes	20 000.00	20 000.00		4 306.00	

Numéro	Désignation	Budget 2022	Budget 2021	variation en % ¹	Effectif 2020	Commentaires
320	Biens, services, marchandises, amortissements	294 215.00	333 085.00	-11.67	263 768.60	
3202	Frais éducatifs	1 000.00	1 000.00		252.60	
320210	Achat de matériel éducatif (livres, jeux...)	1 000.00	1 000.00		252.60	
3203	Matériel, aménagement	12 000.00	12 000.00		10 686.90	
320310	Achat matériel bébé	10 000.00	10 000.00		9 586.60	
320320	Aménagement divers (matériel etc..)	2 000.00	2 000.00		1 100.30	
3204	Supervision et intervenants					
320410	Supervision					
3205	Frais d'animation	13 000.00	13 000.00		5 747.50	
320510	Fêtes structures	7 000.00	7 000.00			
320520	Manifestations	6 000.00	6 000.00		5 747.50	
3206	Loyer	62 890.00	62 160.00	1.17	62 385.47	
320610	Loyer et charges	58 350.00	57 960.00	.67	58 612.47	
320620	Loyer places de parc	4 540.00	4 200.00	8.10	3 773.00	
3207	Frais de locaux	1 200.00	1 000.00	20.00	1 147.40	
320710	Electricité	1 200.00	1 000.00	20.00	942.35	
320730	Déchets				205.05	
3208	Intendance	200.00	200.00		160.70	
320820	Achat de produits d'entretien	200.00	200.00		160.70	
3209	Hygiène et pharmacie	2 000.00			4 605.10	Nouveaux frais liés à la Covid-19;
320910	Pharmacie / hygiène	2 000.00			4 605.10	
3210	Frais d'entretien du mobilier et installation technic	2 000.00	2 000.00			
321010	Frais d'entretien des machines bureau	2 000.00	2 000.00			

Numéro	Désignation	Budget 2022	Budget 2021	variation en % ¹	Effectif 2020	Commentaires
3212	Administration	78 925.00	93 025.00	-15.16	117 245.06	
321210	Honoraires fiduciaires et divers	6 400.00	6 000.00	6.67	30 827.50	
321215	Honoraires avocats	2 000.00	2 000.00			
321220	Frais d'annonce pour recherche personnel	2 500.00	2 500.00		1 899.85	
321225	Assurances RC entreprise	2 460.00	2 460.00		2 815.70	
321230	Assurance protection juridique	2 415.00	2 415.00		2 724.00	
321235	Assurances ECA et diverses	150.00	150.00		595.45	
321240	Frais de poursuites	1 500.00	5 000.00	-70.00	487.60	Ajustements aux comptes;
321245	Pertes sur débiteurs	10 000.00	10 000.00		1 984.66	
321250	Provision pertes sur débiteurs	50 000.00	60 000.00	-16.67	75 000.00	Diminution en lien avec l'état du contentieux;
321260	InfoRAT, flyers et frais imprimés préavis	500.00	1 500.00	-66.67	262.30	
321265	Cadeaux, bouquets de fleurs	1 000.00	1 000.00		648.00	
3213	Frais de bureau	12 000.00	20 000.00	-40.00	18 776.06	
321310	Matériel de bureau	2 000.00	4 000.00	-50.00	2 808.84	Diminution en corrélation avec les dépenses réelles;
321315	Téléphone	5 000.00	5 000.00		5 005.40	
321320	Frais de port	3 000.00	6 000.00	-50.00	4 226.90	Diminution des frais de port (factures envoyées par e-mail);
321325	Imprimés (photocopieur)	2 000.00	5 000.00	-60.00	140.54	Diminution des impressions;
321330	Toner				317.25	
321335	Leasing machine				473.90	
321345	Cotisations diverses					
321355	Achat de machines				5 803.23	
3214	Frais informatique KIBE	15 000.00	15 000.00		15 000.00	
321410	Kibe - support				6 500.00	
321420	Kibe - maintenance				8 500.00	
3215	Frais informatique OFISA	8 700.00	8 700.00	-100.00	8 000.00	
321530	Ofisa - licences					
321560	Ofcloud				8 000.00	Suppression du Cloud Bureautique dès 2022;
3216	Frais informatique divers	9 500.00	15 500.00	-38.71		
321610	Frais informatique divers	9 500.00	15 500.00	-38.71		Ajustement aux frais réels;
3217	Frais divers	97 500.00	102 000.00	-4.41	-2 272.98	
321710	Autres frais à préciser				13 000.00	
321712	Cont. frais opérationnels des structures					
321725	Provision FAJE (à reverser à la FAJE)				-54 247.85	Ajustement aux heures 2022;
321730	Equilibrage des comptes des structures				38 974.87	

Numéro	Désignation	Budget 2022	Budget 2021	variation en % ¹	Effectif 2020	Commentaires
3218	Charges financières	2 000.00	2 500.00	-20.00	2 034.79	
321810	Intérêts débiteurs				188.05	
321820	Frais de poste, banque	2 000.00	2 500.00	-20.00	1 846.74	Ajustement aux frais réels;
3220	Autres charges				20 000.00	
322030	Dotation provisions diverses (gratifications)				20 000.00	
4	Revenus	-7 012 800.00	-6 956 300.00		-6 886 002.45	
41	Total des subsides	-2 755 800.00	-2 467 300.00	11.69	-2 459 867.30	
4110	Subsides	-820 800.00	-505 000.00	62.53	-498 649.00	
411010	FAJE subvention du personnel pédagogique	-815 800.00	-500 000.00	63.16	-520 872.00	Augmentation du subventionnement de la FAJE pour amélioration des condition d'emploi des AMF
411020	Correctif subv. FAJE année précédente				36 223.00	
411030	FAJE subvention aide au démarrage	-5 000.00	-5 000.00		-14 000.00	
4111	Participations communales	-1 912 100.00	-1 948 800.00	-1.88	-1 944 597.30	
411101	Commune d'Arzier-le-Muids	-28 000.00	-79 000.00	-64.56	-62 878.65	Ajustement des participations communales sur la base des hypothèses financières prévisionnelles.
411102	Commune de Begnins	-182 000.00	-185 000.00	-1.62	-174 910.45	
411103	Commune de Burtigny	-7 600.00	-1 500.00	406.67	-3 003.75	
411104	Commune de Colinsins	-13 300.00	-14 000.00	-5.00	-13 449.30	
411105	Commune de Duillier	-43 500.00	-51 000.00	-14.71	-54 704.85	
411106	Commune de Genolier	-39 000.00	-60 500.00	-35.54	-53 314.50	
411107	Commune de Givrins	-37 200.00	-27 500.00	35.27	-29 579.20	
411108	Commune de Gland	-951 000.00	-930 000.00	2.26	-929 404.75	
411109	Commune de Le Vaud	-27 500.00	-16 500.00	66.67	-19 946.00	
411110	Commune de Longirod	-49 000.00	-40 300.00	21.59	-46 047.05	
411111	Commune de Marchissy	-40 200.00	-15 000.00	168.00	-19 922.25	
411112	Commune de Prangins	-234 500.00	-270 000.00	-13.15	-272 987.35	
411113	Commune de Saint-Cergue	-105 600.00	-119 000.00	-11.26	-114 511.70	
411114	Commune de Saint-George	-55 800.00	-59 300.00	-5.90	-59 802.90	
411115	Commune de Trélex	-12 200.00	-10 700.00	14.02	-10 815.95	
411116	Commune de Vich	-85 700.00	-69 500.00	23.31	-79 318.65	
4112	Contributions (avance) du RAT	-22 900.00	-13 500.00	69.63	-16 621.00	
411210	Cont. RAT pour Inter-réseaux	-22 900.00	-13 500.00	69.63	-16 621.00	
42	Total des écologies	-4 095 000.00	-4 315 000.00	-5.10	-3 685 358.15	

Numéro	Désignation	Budget 2022	Budget 2021	variation en % ¹	Effectif 2020	Commentaires
4210	Ecolages	-4 095 000.00	-4 315 000.00	-5.10	-3 685 358.15	
421010	Ecolages	-3 980 000.00	-4 200 000.00	-5.24	-3 359 851.15	Ajustement des écolages sur la base des hypothèses financières prévisionnelles.
421011	Dépannages/heures suppli				-212 498.35	
421012	Heures à 150%				-5 502.05	
421013	Heures à 50%				12 999.25	
421014	Refacturation				-92 455.00	
421030	Repas facturés aux parents	-115 000.00	-115 000.00		-28 050.85	
421040	Divers					
43	Total des produits divers	-162 000.00	-174 000.00	-6.90	-740 777.00	
4310	Produits divers	-102 000.00	-104 000.00	-1.92	-637 284.73	
431010	Encaissement frais de rappels		-2 000.00		-1 259.25	
431020	Encaissement des finances d'inscriptions	-2 000.00	-2 000.00		-16 626.92	
431035	Provision FAJE (à recevoir de la FAJE)				-13.21	
431040	Intérêts créanciers				-400 136.60	
431074	Indemnités RHT éducatives - covid-19				-154 082.75	
431080	Remboursement IMJ autres	-100 000.00	-100 000.00		-44 691.00	
431086	Aides Cantonales				-20 415.90	
431087	Aide - Covid-19 - forfaits accueil d'urgence				-59.10	
431090	remboursements divers					
4320	Revenus extraordinaires	-60 000.00	-70 000.00	-14.28		
432010	Revenus extraordinaires		-10 000.00		-4 517.40	
432025	Dissolution de provision pertes sur débiteurs	-60 000.00	-60 000.00		-60 000.00	
432030	Equilibrage des comptes				-38 974.87	
9	Clôture				79 312.24	
99	Compte de passage et journaux secondaires				79 312.24	
999000	Clôture				79 312.24	

Le processus budgétaire se base sur des éléments connus à ce jour et des hypothèses financières prévisionnelles pour les prochains 18 mois à venir.

RÉCAPITULATIF des charges prévisionnelles pour 2022														
Communes	administration du RAT	socle de solidarité	inter-réseaux (exercice 2020)	contribution éclairage pour 2022			TOTAL CHARGES liées à l'accueil des enfants	BUDGET communes TOTAL 2022	EFFECTIF 2020	BUDGET 2021	variation	Habitants au 31.12.2020	charges par habitant	% participation Commune
				1010	STRUCTURES D'ACCUEIL	parascolaire								
	1000	1000	1005	AFJ	pré-scolaire ¹			Total 2020	Total 2021	charges totales	variation par rapport aux prévisions 2021		2022	2022
	charges à répartir proportionnellement au nombre d'habitants	CHF 1.50 par habitant	concerne les enfants placés "hors réseau" pour l'année 2021; charges prévisibles pour 2022										Toutes charges confondues	charges liées à l'accueil
Arzier-Le Muids	36 400	4 368.00	15 000	28 000	312 507	228 660	569 167	587 671	665 622	0.94		2 912	214.61	27.45%
Begnins	24 100	2 892.00	-	182 000	133 967	11 325	327 292	339 269	347 377	1.02		1 928	183.76	35.49%
Burtigny	5 050	606.00	-	7 600	8 963	1 269	17 832	20 420	14 629	1.61		404	58.14	37.23%
Coinsins	6 363	763.50	3 000	13 300	25 543	16 526	55 369	53 679	64 199	1.02		509	128.67	33.23%
Duillier	14 100	1 692.00	7 500	43 500	117 693	1 326	162 519	149 341	138 252	1.34		1 128	164.73	27.68%
Genolier	24 950	2 994.00	1 000	39 000	115 368	118 070	272 438	299 897	316 646	0.95		1 996	150.99	25.18%
Givrins	12 888	1 546.50	4 000	37 200	77 505	74 671	189 376	174 584	139 035	1.49		1 031	201.56	36.36%
Gland	165 538	19 864.50	43 000	951 000	1 633 219	988 555	3 572 774	3 668 265	3 785 681	1.00		13 243	287.03	35.21%
Le Vaud	17 075	2 049.00	2 500	27 500	105 249	21 174	153 923	138 520	130 018	1.35		1 366	128.51	24.96%
Longirod	6 175	741.00	-	49 000	27 603	9 166	85 769	89 839	67 682	1.37		494	187.62	36.62%
Marchissy	6 013	721.50	1 000	40 200	89 274	7 977	137 451	76 784	59 857	2.43		481	301.84	39.84%
Prangins	51 263	6 151.50	53 000	234 500	176 929	245 104	656 533	770 614	709 353	1.08		4 101	187.01	32.08%
St-Cergue	33 425	4 011.00	15 500	105 600	223 999	235 443	565 042	569 381	637 116	0.97		2 674	231.11	34.03%
St-George	13 425	1 611.00	-	55 800	84 395	39 122	179 317	208 446	186 909	1.04		1 074	180.96	37.63%
Trélex	18 063	2 167.50	-	12 200	64 581	63 375	140 156	160 695	137 436	1.17		1 445	110.99	26.41%
Vich	14 450	1 734.00	23 000	85 700	135 734	84 764	306 198	226 969	233 773	1.48		1 156	298.77	37.01%
TOTAL	449 276	53 913.00	168 500	1 912 100	3 332 529	2 146 527	7 391 156	7 534 375	7 633 585	1.06		35 942	224.33	33.23%

1. Les montants tiennent compte de l'ouverture de 88 places en août 2022 à Gland et à Vich

2. Les heures d'accueil augmentent de 36% de 2020 à 2022

3. Les heures d'accueil augmentent de 22% de 2020 à 2022

4. Augmentation des places d'accueil dès août 2022

5. Les heures d'accueil augmentent de 35% de 2020 à 2022

6. Les heures d'accueil augmentent de 104% de 2020 à 2022

7. Les heures d'accueil augmentent de 37% de 2020 à 2022

14. LES CONCLUSIONS

Le RAT se porte bien, l'efficacité économique des prestations fournies étant en corrélation avec la progression du volume d'affaires ; le nombre d'heures d'accueil devrait d'ailleurs encore augmenter de ~6% en 2022. La situation financière demeure saine et stable. Les investissements consacrés à la mise en œuvre d'une politique favorisant l'accueil de jour des enfants entraînent certes des coûts élevés pour les communes mais engendrent également des bénéfices considérables pour la collectivité, pouvoirs publics compris.

L'accueil familial de jour constitue un pilier important de notre politique d'accueil de jour. Le RAT salue la volonté politique qui tend à améliorer les conditions de travail des AMF. En effet, une évolution vers une plus grande professionnalisation de l'accueil familial de jour a été constatée. L'adoption de nouvelles directives pour l'accueil familial de jour, avec l'augmentation des subventions octroyées par la FAJE amélioreront l'attractivité de cette activité.

Il reste encore du chemin à parcourir, cependant nous sommes plus que jamais motivés à poursuivre notre engagement et faire du RAT un magnifique outil au service des enfants, des familles et de la société de demain.

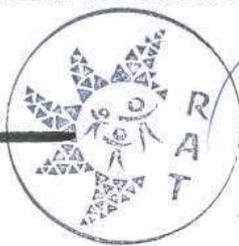
Au vu de ce qui précède, le CoDir du RAT vous demande, Madame la Présidente, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil Intercommunal,

- vu - le préavis no 04/2021 relatif au BUDGET 2022 du RAT ;
- ouï - le rapport de la Commission de Gestion et des Finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e** - d'accepter le BUDGET 2022 du RAT ;

Pour le Réseau d'Accueil des Toblerones

La Présidente :  Regula Zellweger



Le Secrétaire général :  Marco Baiguini

Gland, le 25 août 2021

15. LES ABBRÉVIATIONS

AFJ	Accueil familial de jour
AISGE	Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs
AJEMA	Association pour l'accueil de jour des enfants de Morges-Aubonne
AJERE	Association pour l'accueil de jour des enfants de Rolle et environs
AJET	Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre-Sainte
AMF	Accueillante en milieu familial (anciennement maman de jour)
ASE	Assistante socio-éducative
CAS	Certificate of Advanced Studies en gestion d'institutions éducatives
CDD	Contrat à durée déterminée
CIAFJ	La Communauté d'intérêt pour l'Accueil Familial de Jour
Cst-VD	Constitution du Canton de Vaud
DAS	Diploma of Advanced Studies en gestion et direction d'institutions éducatives
DIRH	Département des infrastructures et ressources humaines
EBIT	Bénéfice avant intérêts et impôts (excédent de recettes)
EIAP	Etablissement intercommunal accueil parascolaire
EDE	Educatrice de la petite enfance
ESEDE	Ecole supérieure en éducation de l'enfance
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FRAJE	Faîtière des réseaux vaudois
FEE	Formatrice en établissement
GEFI	Logiciel Gestion de Finances
GT	Groupe de Travail
Hors-réseaux	Familles domiciliées hors du périmètre du Réseau d'Accueil des Toblerones et des Réseaux conventionnés
IJM	Indemnité journalière maladie
Inter-faje	Nouveau logiciel de la FAJE pour la gestion des subventions
Inter-réseaux / IR	Un accord de collaboration entre le RAT, le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de Terre-Sainte (AJET), la région de Morges-Aubonne (AJEMA), Rolle et environs (AJERE) et le Réseau de Nyon est entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2011
KCHF	CHF x 1000
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LHPS	Loi sur l'harmonisation des prestations sociales
MAS	Master of advanced studies en gestion et direction d'institutions éducatives
NUGA	Nursery-Garderie
OAJE	Office de l'Accueil de Jour des Enfants
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
PP	Compte Pertes & Profits
Prix coûtant	Prix de revient net de la prestation
Prix de revient moyen	Moyenne des prix coûtants des structures d'accueil du RAT
PYI	Index par rapport à l'année précédente
RAT	Réseau d'Accueil des Toblerones
RD-LAJE	Revenu déterminant pour les prestations d'accueil selon LAJE
Réseaux conventionnés	Voir Inter-réseaux
SCL	Service des communes et du Logement
Si-RDU	Service d'Information du Revenu Déterminant Unifié
Tarif maximum	Prix maximum de la prestation facturé fixé par le RAT en fonction de la politique tarifaire en cours
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers



**Réseau d'Accueil
des Toblerones**

Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants